

Cette carte doit être remise au vaguemestre. Elle ne doit porter aucun renseignement sur les opérations militaires passées ou futures. S'il en était autrement, elle ne serait pas transmise.

PARTIE RÉSERVÉE À LA CORRESPONDANCE.

120^e R^g D^{INF} - DÉPOT
de Compagnie
C^o de Pontons et de Barricade Général
DU DÉPOT

Captaine Commandant de C^o
Soldat de 2^e classe
Sevère Funant, 4^e Rég^t Inf^o Coloniale

est délégué en soldat et
du 21^e Rég^t Inf^o Coloniale
21 Février 1919
Il n'a perçu aucune solde ou allocation pour sa période.

21 Février 1919
M. Funant